

Aux présidents de club vaudois

CONVOCATION OFFICIELLE

En application des dispositions statutaires, le Comité Central a le plaisir de convoquer les Présidents de Club pour

L'ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CLUB (APC) 2017

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Bâtiment du Service de l'Education Physique et du Sport
Ch. Maillefer 35, 1018 Lausanne (3^e étage)

dès 19 :15 Contrôle du droit de participation, signature de la liste de présence et retrait du matériel de vote

à 19 :45 OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Ordre du jour provisoire :

1. Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs
2. Résultats des comptes généraux AVB saison 2016/2017
3. Résultats des comptes de la Commission des Arbitres AVB, de la Caisse de compensation Arbitrage et de la Caisse des OT saison 2016/2017
4. Résultats des comptes de la Commission Discipline et Protêt AVB saison 2016/2017
5. Rapports des vérificateurs des comptes
6. Votations sur les comptes 2016/2017
7. Décharge aux vérificateurs et responsables concernés
8. Politique sportive (rappel)

Conformément aux statuts centraux (pt 22.3), les clubs ont la possibilité de faire des propositions, par écrit, dans un délai de 15 jours, mais au plus tard pour le 24 octobre 2017. Passé ce délai, les propositions ne pourront plus figurer à l'ordre du jour et, par conséquent ne seront pas abordées.

IMPORTANT : Le droit de participation à l'APC, l'obligation d'y participer, le droit de vote et la répartition des voix sont régis par les art. 22 al. 1 à 3 des Statuts Centraux AVB.

Le bureau de contrôle du droit de participation sera clos à l'heure prévue du début de l'assemblée, soit à 19 :45. Dès cet instant, les clubs retardataires ne seront plus considérés présents, n'auront pas la possibilité de voter et seront assujettis au paiement d'un émolument de fr. 100.00. En cas de retard ou d'absence considérés « de force majeure », les représentants doivent contacter le secrétariat :


076 311 04 19. Il sera répondu à leur appel jusqu'à 19 :45.

Présentation obligatoire de la licence pour la saison 2017/2018 pour tous les présidents ou remplaçants ; ces derniers devront être membres du comité du club et munis d'une **procuration écrite valablement signée**, faute de quoi le club sera considéré comme non représenté (* selon formulaire d'inscription 2017/2018).

Pour le Comité central AVB

La Secrétaire :

V. Kees

Le Président :

J. Fernandez Utgez

L'ensemble des comptes 2016/2017 parviendront aux clubs par courrier séparé.

La présente convocation est adressée aux clubs par courriel uniquement.

Method, le 8 octobre 2017